FEDERATION DES SECOURISTES FRANÇAIS CROIX BLANCHE

# Référentiel Interne de Formation et de Certification

# PREMIERS SECOURS EN EQUIPE 2 (PSE2)

## Préambule

Les dispositions du présent référentiel sont prises en application de l'arrêté du 15 juin 2024 relatif à la filière opérationnelle de sécurité civile dans le domaine de la formation aux Premiers de secours.

La filière opérationnelle de sécurité civile comprend les unités d'enseignement suivantes :

1. La formation initiale et continue de secouriste « premiers secours en équipe de niveau 1 » (PSE1) dont les référentiels nationaux de compétences, de formation et de certification figurent en annexe 1 du présent arrêté ;
2. La formation initiale et continue d'équipier-secouriste « premiers secours en équipe de niveau 2 » (PSE2) dont les référentiels nationaux de compétences, de formation et de certification figurent en annexe 2 du présent arrêté.

Les organismes habilités et ceux qui bénéficient d'une délégation s'engagent à :

- Assurer les formations conformément aux conditions décrites dans le référentiel de formation validé par le ministre chargé de la sécurité civile ;
- Disposer d'un nombre suffisant de formateurs de formateurs et de formateurs pour la conduite satisfaisante des sessions qu'ils organisent ;
- Assurer ou faire assurer la formation continue de ses formateurs de formateurs et formateurs ;
- Proposer au préfet de département des formateurs de formateurs et formateurs pour participer aux jurys d'examens des différentes formations aux premiers secours ;
- Mettre à disposition de ses formateurs de formateurs et formateurs, les matériels techniques et pédagogiques nécessaires aux formations ;
- Ne pas confier la réalisation des formations à une personne morale tierce non habilitée.

Ce document :

- Constitue le référentiel interne de formation « RIF » et de certification « RIC », il a été réalisé par l'Equipe Pédagogique Nationale (EPN) de la Fédération des Secouristes Français Croix blanche. Il sera déposé à la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises,
- Constitue la pédagogie à mettre en œuvre pour dispenser et évaluer l'action de formation « Premiers Secours de niveau 2 » par les comités départementaux affiliés à la Fédération des Secouristes Français Croix Blanche,
- Définit les règles à suivre pour organiser les formations aux « Premiers Secours de niveau 2 ».

# Table des matières

**Préambule** ..... 2
**Le cadre juridique** ..... 4
Organisation pédagogique : ..... 4
Caractéristiques administratives : ..... 4
Archivage : ..... 5
Validation et attribution du certificat de compétences : ..... 5
**Modalités d'évaluation :** ..... 6
Délivrance de l'attestation de formation ..... 8
Le référentiel de compétences ..... 9
**Les techniques pédagogiques :** ..... 13
**Le chronogramme de la formation PSE 2 :** ..... 14
**La formation ouverte à distance PSE2 en Blended** ..... 15
**Termes et définitions** ..... 21
**Les abréviations** ..... 22
**Liste du matériel minimum** ..... 22
**Annexes** ..... 23
**ANNEXE 1 : Fiche de suivi individuel d'évaluation PSE 2** ..... 24
**ANNEXE 2 : Attestations et diplômes** ..... 29
**Termes et définitions** ..... 3

## Le cadre juridique

**Organisation pédagogique :**

- Durée de la formation : 28 heures minimum
- Nombre de participants : 06 à 18
- Condition d'admission en formation : Être âgé (e) de 16 ans ou plus, titulaire d'un certificat
- De compétences « Premiers Secours en Equipe de niveau 1 » à jour de formation continue.

**Qualification des formateurs :**

- Les formations peuvent être assurées uniquement par les formateurs des organismes habilités, suivants les dispositions des articles R.726-3 et suivants du code de la sécurité intérieure, remplissant l'une des conditions suivantes :
- Être titulaires du certificat de compétences de pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours (PAE FPS) et satisfaire aux obligations de formation continue ;
- L'un des formateurs est désigné responsable pédagogique par l'autorité d'emploi.

**Encadrement de la formation :**

Le taux d'encadrement ne peut être inférieur au minimum indiqué dans le tableau ci-dessous pour les phases d'apprentissage en présentiel, conformément à l'arrêté du 15 juin 2024.

| **Formation PSE 1** | | **Initiale** | | **Continue*** | |
|---|---|---|---|---|---|
| Nombre d'apprenants | | **6 à 12** | **13 à 18** | **6 à 12** | **13 à 18** |
| Equipe pédagogique | Formateur, responsable pédagogique | 1 | 1 | 1 | 1 |
| | Formateur(s) | 1 | 2 | 0 | 1 |
| **Total d'encadrement** | | **2** | **3** | **1** | **2** |

En deçà de six apprenants, une formation ne peut débuter ou doit s'arrêter. Au-delà de dix-huit apprenants, une nouvelle session de formation doit être ouverte. Les formateurs désignés pour encadrer la formation sont exclusivement dédiés à cette activité.

**Caractéristiques administratives :**

**Conformité :**

- Au conducteur de formation initiale PSE 2 de la Fédération des Secouristes Français Croix Blanche (téléchargeable sur le serveur fédéral),
- Aux dernières recommandations relatives à l'unité d'enseignement de Premiers Secours en Equipe de la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises (téléchargeable sur le serveur fédéral).

**Procédures administratives :**

- Avant la formation : création de la session sur l'outil de gestion fédéral, envoi des convocations aux participants.
- Pendant la formation : émargement, fiche de renseignements, le dossier de suivi et d'évaluation, fiche d'évaluation à chaud, attestation de fin de formation. Un support de formation est remis aux participants (version papier ou dématérialisée).
- Après la formation : procès-verbal, clôture de la session sur l'outil de gestion fédéral, envoi des certificats de compétences (version papier ou dématérialisée).

## Archivage :

Il existe en France des règles communes et précises pour l'archivage et la conservation des documents. Les archives publiques sont les documents qui procèdent de l'activité des organismes de droit privé chargés de la gestion des services publics ou d'une mission de service public, telles les actions de formation de sécurité civile dispensées par les organismes de formation agréés par le ministère chargé de la sécurité civile.

Sont considérés comme documents administratifs, au sens du présent référentiel, tous dossiers, comptes rendus, procès-verbaux, fiches d'évaluation…, qui comportent une interprétation du droit positif ou une description des procédures administratives, avis, prévisions et décisions, qui émanent des organismes de formation agréés pour les formations aux premiers secours. Ces documents peuvent revêtir la forme d'écrits, d'enregistrements sonores ou visuels, de documents existants sur supports informatiques ou pouvant être obtenus par un traitement automatisé d'usage courant.

Les différentes parties administratives de la formation « Premiers Secours en Equipe de niveau 2 » doivent être archivées par les Comités Départementaux des Secouristes Français Croix Blanche, tant à titre de justification des droits des personnes physiques ou morales, publiques ou privées, que pour la documentation historique de la recherche :

- Fiches d'inscription et fiches de suivi et d'évaluation formatives
- Feuilles d'émargement (ou fiches de présence) et Procès-verbaux (30 ans).

Cet archivage permet également l'analyse à-postériori des documents, attestant ainsi de la qualité de la formation et, le cas échéant, de définir le niveau de responsabilité de chaque acteur de la formation. Le délai de communication est en principe de trente ans à compter de la production du document.

## Validation et attribution du certificat de compétences :

En conformité avec l'arrêté du 15 juin 2024 :

**L'objectif :**

L'unité d'enseignement « premiers secours en équipe de niveau 2 » a pour objectif de faire acquérir aux apprenants les capacités nécessaires à :

- Porter secours, sur le plan technique et humain, à une ou plusieurs victimes, avec matériels et sous les ordres d'un équipier-secouriste ou d'un chef d'équipe, dans le cadre d'opérations de secours.

**Les compétences :**

L'unité d'enseignement permet aux apprenants d'acquérir les compétences suivantes :

1. Prendre en charge une personne :
    - Présentant une affection spécifique ou une aggravation de maladie ;
    - Victime d'une atteinte circonstancielle ;
    - Présentant une souffrance psychique ou un comportement inhabituel ;
2. Assurer au sein d'une équipe :
    - L'immobilisation totale ou partielle, d'une personne victime d'un traumatisme du squelette ;
    - Le relevage et le brancardage d'une victime, en vue de son transport ;
3. Coordonner les actions de secours conduites au sein d'une équipe ;
4. Evoluer dans le cadre juridique applicable à leur action de secours et dans le respect des procédures

définies par leur autorité d'emploi ;

5. Assurer une protection immédiate et permanente, pour soi-même, la victime et les autres personnes des dangers environnants ;
6. Réaliser un bilan et d'assurer sa transmission aux services de secours appropriés ;
7. Adapter leur comportement à la situation ou à l'état de la victime.

## Modalités d'évaluation :

**Les généralités de l'évaluation**

Le suivi des apprenants est réalisé tout au long de la formation par le formateur à l'aide d'une fiche de suivi et de grilles d'évaluation sommative des cas concrets élaborées par l'Equipe Pédagogique Nationale (EPN) de la Fédération des Secouristes Français Croix Blanche.
La fiche de renseignement, de suivi et d'évaluation sera utilisée tout au long de la formation et permettra la délivrance du certificat de compétences PSE 2. Elle comprend trois niveaux d'évaluation :

- Evaluation formative,
- Evaluation sommative,
- Evaluation de la formation.

**Le cadre législatif : «** *arrêté du 15 juin 2024 relatif à la filière opérationnelle »*
Les certificats de compétences de « secouriste » sont délivrés aux personnes qui satisfont aux conditions suivantes :

- Avoir suivi l'ensemble de la formation à la présente unité d'enseignement ;
- Avoir acquis les compétences mentionnées au paragraphe 1.2 de l'annexe de l'arrêté du 15/06/2024
- Satisfaire aux modalités certificatives définies dans le référentiel interne de certification de l'organisme formateur.

**L'évaluation formative**
L'évaluation formative a pour objet d'informer l'apprenant, puis le formateur PSE du degré d'atteinte des objectifs fixés. En d'autres termes, elle permet de vérifier, lors des exercices d'apprentissage et d'application (apprentissages des gestes et de l'utilisation des matériels, mises en situations de simulations) l'atteinte de l'objectif fixé et par conséquent le degré de progression du participant.

La formation des participants s'appuie sur des critères adaptés, pertinents et spécifiques d'évaluations formatives élaborés par l'équipe pédagogique. Ces critères sont donnés et expliqués aux participants avant les différents exercices afin qu'ils les utilisent. Ils les guident dans leurs apprentissages, afin de leur permettre de suivre l'acquisition des capacités nouvelles et leur indiquer l'atteinte des compétences.

Il incombe à l'équipe pédagogique d'utiliser le plus souvent possible l'évaluation formative, sous toutes ses formes, lors de l'enseignement du PSE 2. Elle sera formalisée dans une fiche de suivi individuel de la technicité et des fiches d'évaluation formatives des mises en situations de simulations (évaluations reportées sur l'annexe 1 ou 2 à la fin de la formation), ces fiches de suivi seront renseignées tout le long de la formation avec les participants.

**L'évaluation sommative**
L'évaluation sommative intervient à la fin de la formation. Elle est composée de la somme des différentes données relatives aux évaluations formatives réalisées pour chaque participant pendant la formation.

Les critères des fiches de suivi (technicité et mises en situations de simulations) seront présentés aux participants au début de la formation.
L'évaluation sommative est effectuée par l'équipe pédagogique ayant assuré la formation, avec les outils

d'évaluation cités précédemment.

Les conditions qui permettent aux participants d'être déclarés aptes ou inaptes aux formations PSE 2 sont :

- réaliser, correctement, lors des séquences d'apprentissage, l'ensemble des techniques et des procédures abordées lors de la formation ;
- démontrer, lors des séquences de mises en situation, l'atteinte de l'ensemble des objectifs de la formation, en termes de capacités théoriques, pratiques et comportementales.

**Les techniques et procédures :**

La compétence relative à la réalisation correcte de l'ensemble des techniques et procédures de la formation PSE 2 est évaluée de manière spécifique à l'aide d'une fiche de suivi « évaluation de la technicité et des procédures » (annexe 1).

La case « VALIDE » sera cochée lorsque la technique ou procédure sera exécutée conformément aux recommandations relatives aux Premiers Secours.

La compétence relative à « réaliser, correctement, lors des séquences d'apprentissage, l'ensemble des techniques et des procédures abordées lors de la formation » est acquise lorsque toutes les techniques et procédures PSE 2 mentionnées sur la fiche de suivi « mise en œuvre des savoirs et des procédures » ont été validées.

**Les mises en situations de simulations :**

⚠ **Les participants ne tiendront pas la fonction de chef d'équipe ou d'équipiers secouristes.**

**Les critères de validation sont les suivants :**

**A** : Attitude adaptée prise en charge conforme de la victime
**B** : Quelques difficultés ne mettant pas en jeu la prise en charge de la victime
**C** : Désorganisation, imprécision mettant en jeu l'efficacité de la prise en charge de la victime
**D** : Méconnaissance et inefficacité de la prise en charge de la victime
**NE** : Non Évalué

La capacité 4 sera considérée comme atteinte dès lors qu'elle aura été validée à plus de 50% lors d'évaluations sous la forme d'un questionnaire.

Les capacités 1-2-5-7 seront considérées comme atteintes dès lors qu'elles auront été validées au moins une fois lors des mises en situations formatives de simulations réalisées pendant la formation.

Les capacités 3-6 seront considérées comme atteintes dès lors qu'elles auront été validées au moins deux fois lors des mises en situations formatives de simulations réalisées pendant la formation.

**Report sur la fiche d'évaluation de la mise en œuvre des savoirs et des procédures PSE 2**

Lorsque les critères lors du cas concret sont en **A** ou en **B**, le formateur notera **OUI**
Lorsque les critères lors du cas concret sont en **C** ou en **D**, le formateur notera **NON**

**L'évaluation certificative**

Au regard de la somme des différentes évaluations, l'ensemble de l'équipe pédagogique renseigne le résultat final sur les fiches d'évaluation certificatives de chaque formation (annexes 1 et 2) en rayant la mention inutile

« OUI » ou « NON ».
Ces fiches de suivi certificatives sont obligatoirement signées par les formateurs et le participant.
Les participants sont informés par le responsable pédagogique, à l'issue de la concertation de l'équipe pédagogique, du résultat de la certification de la formation.

**Gestion des échecs**
Dans la partie "évaluation des techniques", chaque participant doit avoir réalisé correctement la totalité des techniques exigées.

Dans la partie " Évaluation des savoirs de mise en œuvre des procédures ", le participant doit obtenir au moins une fois par un oui les compétences 1 -2 -4 - 5 – 7 et au moins deux fois par un oui les compétences 3 – 6.
Si le participant n'a pas atteint les compétences exigées, il peut bénéficier d'un itinéraire pédagogique s'il a atteint 4 des 7 compétences exigées.
Cet itinéraire pédagogique sera proposé au stagiaire par le responsable pédagogique dans l'année qui suit la formation et obligatoirement à l'occasion d'une formation initiale.
Si cet itinéraire ne permet pas la validation des compétences non acquises, le participant devra refaire une formation initiale complète.
Un participant a atteint moins de 4 des 7 compétences exigées par la formation, fixées dans le contrôle continu du « PSE 2 », il doit alors suivre une nouvelle formation complète « PSE2 ».

**Délivrance de l'attestation de formation**
L'acquisition des connaissances relatives à l'unité d'enseignement PSE2 est reconnue par un certificat de compétences dont le modèle a été déposé, pour validation, auprès du Ministre chargé de la Sécurité Civile (Annexe 1).
Ce certificat, signé du président de la Fédération des Secouristes Français Croix Blanche est délivrée aux participants conformément au chapitre 3 de l'annexe 2 de l'arrêté du 15/06/2024 relatif à la filière opérationnelle.
Les conditions d'aptitude, connues des participants, sont détaillées au chapitre 4 de ce référentiel.

**L'évaluation de la formation (de satisfaction)**
Effectuée à la fin de la formation, elle permet de connaitre l'avis des participants et permettra au formateur de prendre en compte les remarques lors des formations suivantes.

## Le référentiel de compétences

**Modalités d'évaluation :**

Le participant à l'unité d'enseignement « Premiers Secours en Equipe de niveau 2 » doit, pour exercer son activité de secouriste :

- Réaliser correctement, lors des séquences d'apprentissage, l'ensemble des techniques et procédures abordées lors de la formation,
- Démontrer lors des séquences de mises en situation, l'atteinte de l'ensemble des objectifs de la formation, en termes de capacités théoriques, pratiques et comportementale

Il doit être capable de :

<table>
<tr><td colspan="4">Compétence 1<br>Prendre en charge une personne présentant : une affection spécifique ou une aggravation de sa maladie ; une atteinte circonstancielle ; une souffrance psychique ou un comportement inhabituel.</td></tr>
<tr><td rowspan="2">Les capacités</td><td rowspan="2">Contenus abordés savoir/savoir-faire</td><td colspan="2">Le référentiel de certification</td></tr>
<tr><td>Modalités d'évaluation</td><td>Critères d'évaluation</td></tr>
<tr><td rowspan="2">1.1 - Reconnaître et agir sur une affection spécifique et appliquer les gestes et conduites à tenir conformes aux recommandations.</td><td rowspan="2">Comment identifier les différentes affections spécifiques, et appliquer la CAT</td><td rowspan="8">Lors de<br>Mises en situations différées (CC)</td><td>Reconnaitre les différentes affections spécifiques</td></tr>
<tr><td>Respecter les critères d'efficacités des techniques<br><br>Respecter la conduite à tenir</td></tr>
<tr><td rowspan="2">1.2 - Reconnaitre et agir sur l'aggravation d'une maladie et appliquer les gestes et conduites à tenir conformes aux recommandations.</td><td rowspan="2">Comment identifier l'aggravation d'une maladie et appliquer la CAT</td><td>Reconnaître l'aggravation d'une maladie</td></tr>
<tr><td>Respecter les critères d'efficacités des techniques<br><br>Respecter la conduite à tenir</td></tr>
<tr><td rowspan="2">1.3 - Reconnaitre et agir sur les différentes atteintes liées aux circonstances et conduites à tenir conformes aux recommandations.</td><td rowspan="2">Comment identifier les différentes atteintes liées aux circonstances et leurs CAT*</td><td>Reconnaître les différentes atteintes liées aux circonstances</td></tr>
<tr><td>Respecter les critères d'efficacités des techniques<br><br>Respecter la conduite à tenir</td></tr>
<tr><td rowspan="2">1.4 - Reconnaitre et agir sur les souffrance psychiques ou comportement inhabituels et conduites à tenir conformes aux recommandations.</td><td rowspan="2">Comment identifier les souffrances psychiques ou comportements inhabituels et leurs CAT*</td><td>Identifier les souffrances psychiques ou comportements inhabituels</td></tr>
<tr><td>Respecter les critères d'efficacités des techniques<br><br>Respecter la conduite à tenir</td></tr>
</table>

| **Compétence 2**<br>**Assurer, au sein d'une équipe : immobilisation totale ou partielle, d'une victime d'un traumatisme du squelette. Le relevage ou le brancardage d'une victime, en vue de son transport.** | | | |
|---|---|---|---|
| **Les capacités** | **Contenus abordés savoir/savoir-faire** | **Le référentiel de certification** | |
| | | **Modalités d'évaluation** | **Critères d'évaluation** |
| 2.1 - Choisir et réaliser une technique d'immobilisation adaptée, conforme aux principes d'ergonomie et aux critères d'efficacité. | Les principes généraux d'immobilisation d'un traumatisme<br><br>Les matériels et leurs conditions d'utilisation<br><br>Connaitre les principes d'ergonomie<br><br>Identifier le QPACRE et réaliser :<br>- une immobilisation | Lors de<br>Mises en situations différées (CC) | Le choix de la technique d'immobilisation est adapté à la situation<br><br>Les principes généraux d'immobilisation d'un traumatisme du squelette est respecté<br><br>Le respecter des critères d'efficacités et de la CAT des techniques est conforme |
| 2.2 - Réaliser un relevage adapté aux circonstances, à l'effectif et au matériel, dans le respect des critères d'efficacité et de la conduite à tenir. | Les matériels et leurs conditions d'utilisation<br><br>Identifier le QPACRE et réaliser :<br>- un relevage | | Le relevage est adapté à l'effectif et aux circonstances, et au matériel,<br><br>Le respecter des critères d'efficacités et de la CAT des techniques est conforme |
| 2.3 - Réaliser un brancardage conforme aux conditions de sécurité, au matériel disponible et à l'effectif, en respectant les critères d'efficacité et la conduite à tenir. | Les matériels et leurs conditions d'utilisation<br><br>Identifier le QPACRE et réaliser :<br>- un brancardage | | Le brancardage est adapté à l'effectif et aux circonstances, et au matériel,<br><br>Le respecter des critères d'efficacités et de la CAT des techniques est conforme |

| **Compétence 3**<br>**Coordonner les actions de secours conduites au sein d'une équipe.** | | | |
|---|---|---|---|
| **Les capacités** | **Contenus abordés savoir/savoir-faire** | **Le référentiel de certification** | |
| | | **Modalités d'évaluation** | **Critères d'évaluation** |
| 3.1 - Assurer le bon positionnement des équipiers et la conformité des gestes et procédures en situation. | Les missions et les rôles des membres d'une équipe de secouriste | Lors des mises en situations différées (CC) | Vérifier la conformité des gestes et des procédures ;<br>S'assurer du positionnement des équipiers ; |
| 3.2 - Donner et respecter les ordres de relevage ou de brancardage pour assurer la coordination de l'équipe de secours. | Les ordres :<br>- de relevage<br>- de brancardage.<br><br>La communication et la coordination au sein d'une équipe | | Donner/respecter les ordres appropriés pour une communication et une coordination d'une équipe de secours |
| 3.3 - Appliquer les consignes et réaliser les gestes de secours de manière coordonnée au sein de l'équipe. | Les consignes et des gestes de secours effectués au sein d'une équipe en qualité de PSE 2 | | Le respect des consignes est effectué ainsi que les gestes de secours effectué |

| **Compétence 4**<br>**Evoluer dans le cadre juridique applicable à son action de secours et dans le respect des procédures définies par son autorité d'emploi.** | | | |
|---|---|---|---|
| **Les capacités** | **Contenus abordés savoir/savoir-faire** | **Le référentiel de certification** | |
| | | **Modalités d'évaluation** | **Critères d'évaluation** |
| 4.1 - Identifier les rôles et missions au sein des dispositifs prévisionnels de secours. | Les rôles et missions au sein des dispositifs de prévisionnels de secours ;<br><br>Comment les identifier<br>Les missions | Questionnaire | L'apprenant doit répondre à l'ensemble des questions et valider 50% sur 6 questions |
| 4.2 - Identifier le cadre juridique de l'autorité d'emploi et utiliser les documents administratifs adéquats. | Le cadre juridique de la Fédération, ainsi que<br><br>les procédures administratives<br>(fiches réflexe, bilan, …). | Lors des mises en situations différées (CC) | Identifier et utiliser correctement les documents de l'autorité d'emploi. |
| 4.3 - Adopter une attitude conforme aux valeurs de la Fédération des Secouristes Français de la Croix Blanche. | L'attitude de l'équipier secouriste en mission de secours | Lors des mises en situations différées (CC) | L'attitude est conforme et dans le respect des valeurs de la Fédération des Secouristes Français de la Croix Blanche |

| **Compétence 5**<br>**Assurer une protection immédiate, adaptée et permanente, pour lui-même, la victime et les autres personnes des dangers environnants.** | | | |
|---|---|---|---|
| **Les capacités** | **Contenus abordés savoir/savoir-faire** | **Le référentiel de certification** | |
| | | **Modalités d'évaluation** | **Critères d'évaluation** |
| Assurer une protection immédiate, adaptée et permanente, pour lui-même, la victime et les autres personnes des dangers environnants. | Rechercher les situations dangereuses et en identifier les risques ;<br>Pour l'intervenant et de sécurité sur intervention ;<br><br>Appliquer la conduite à tenir particulière. | Lors des mises en situations différées (CC) | Identifier les situations à risques ;<br><br>Evaluer le niveau de risque pour l'ensemble de l'intervention<br><br>Mettre en œuvre les mesures de protection adaptées pour les sauveteurs, victime et entourage ; |

| **Compétence 6**<br>**Réaliser un bilan et assurer sa transmission aux services appropriés.** | | | |
|---|---|---|---|
| **Les capacités** | **Contenus abordés savoir/savoir-faire** | **Le référentiel de certification** | |
| | | **Modalités d'évaluation** | **Critères d'évaluation** |
| Identifier et respecter les quatre phases chronologiques du bilan lors de la prise en charge d'une victime. | Les quatre phases d'un bilan et leur chronologie dans la prise en charge d'une victime | Lors des mises en situations différées (CC) | Réaliser les étapes du bilan nécessaires à l'état de la victime, |
| Identifier et réaliser un bilan structuré et rigoureux pour les services de secours. | Comment réaliser un bilan rigoureux<br><br>La structuration du bilan | | Savoir effectuer un bilan structuré |
| Transmettre un bilan complet, concis et ordonné. | La transmission d'un bilan. | | transmettre un bilan dans sa totalité de façon concise et ordonnée |
| Assurer la surveillance adaptée de la victime | La surveillance de la victime | | savoir effectuer une surveillance de la victime |

| **Compétence 7**<br>**Adapter son comportement à la situation ou à l'état de la victime.** | | | |
|---|---|---|---|
| **Les capacités** | **Contenus abordés savoir/savoir-faire** | **Le référentiel de certification** | |
| | | **Modalités d'évaluation** | **Critères d'évaluation** |
| Adopter une attitude en adéquation avec la situation | Les procédures de prise en charge d'une victime quel que soit la situation ; | Lors des mises en situations différées (CC) | Adopter une conduite à tenir conforme |
| Identifier l'évolution de l'état de la victime et adaptation à son évolution et communiquer | Identification de toute modification de l'état de la victime<br><br>Réactivité adéquate suite à l'adaptation d'un imprévu ou de l'évolution de la victime<br><br>Communiquer avec les membres de l'équipe, la victime et son entourage | | Réagir de façon pertinente face à une situation inopportune ;<br><br>Communiquer de façon adaptée avec ses différents interlocuteurs |

## Les techniques pédagogiques :

**L'Activité de découverte**

Elle permet de faire émerger les représentations des apprenants sur un thème précis, de mesurer le niveau de connaissances et de procurer au formateur une base de travail pour l'activité d'apprentissage. Afin de permettre une liberté pédagogique aux formateurs, une banque de techniques pédagogiques sera intégrée au conducteur de formation initiale PSE 2.

Exemples : Questions/réponses, études de cas, travail de groupe, métaplan, question à la cantonade, etc...

**L'Activité d'apprentissage**

Elle permet l'acquisition de connaissances structurées et la compréhension d'un geste, d'une conduite à tenir, ou de l'utilisation d'un matériel.

Exemples : exposé (synthèse, etc.…) démonstration commentée justifiée (DCJ) suivie d'ateliers d'apprentissage du geste ou démonstration en miroir (apprentissage du geste intégré), démonstration pratique dirigée (DPD) si la démonstration nécessite plus de 2 intervenants.

**L'Activité d'application (mises en situation)**

Elle permet au participant de restituer son savoir (immédiatement ou de façon différée).

Elle sera adaptée au niveau de compétences à évaluer (savoir, savoir-faire, savoir-être).

Les 2/3 de la formation sont consacrés à de la pratique : ateliers d'apprentissages des gestes et procédures et mises en situation.

## Le chronogramme de la formation PSE 2 :

<table>
<tr><th>J1</th><th>J2</th><th>J3</th><th>J4</th></tr>
<tr><td>30 min<br>Accueil – présentation de l'organisme de formation, de la formation, des participants et du système d'évaluation</td><td>Compétence 2 : 1h30<br>Traumatismes :<br>Crâne – face et face antérieure du cou – dos et cou<br>Déc/Apprentissage</td><td>Compétence 1 : 1h30<br>Affections spécifiques :<br>AVC – douleur thoracique non traumatique<br>Déc/Apprentissage/Applic</td><td>Compétence 2 : 1h15<br>Souffrance et comportement inhabituel :<br>Situations particulières<br>Déc/Apprentissage</td></tr>
<tr><td>Compétence 4 : 30 min<br>Cadre juridique :<br>- Réactivation de mémoire et AC sur procédures particulières de l'autorité d'emploi<br>Déc/Apprentissage/Applic</td><td>Compétences 1-2-5-6 : 1h00<br>2 mises en situations :<br>Traumatismes<br>Application</td><td>Compétence 2 : 0h45<br>Souffrance et comportement inhabituel :<br>Personnes en situation de crise<br>Déc/Apprentissage</td><td>Compétences 1-2-3-4-5-6-7 : 5h15<br>Mises en situations multiples en équipe</td></tr>
<tr><td>Bilan des connaissances PSE 1 : 3h15<br>Mises en situations PSE 1<br>Réactivation de mémoire</td><td>Compétence 2 : 1h00<br>Traumatismes :<br>Abdomen – Bassin - thorax<br>Déc/Apprentissage</td><td>Compétence 2 : 3h00<br>Brancardage<br>Déc/Apprentissage</td><td>Evaluation de la formation<br>30 min</td></tr>
<tr><td>Compétence 5 : 45 min<br>Protection :<br>Accident électrique, de la route, monoxyde de carbone, incendie substances dangereuses<br>Découverte/Apprentissage</td><td>Compétence 2 : 2h15<br>Relevages<br>Déc/Apprentissage</td><td rowspan="2">Compétences 1-2-3-4-5-6-7 : 1h45<br>Thèmes au choix<br>Application</td><td></td></tr>
<tr><td>Compétence 1 : 1h00<br>Atteintes circonstancielles :<br>Accident électrique, affections liées à la chaleur - hypothermie<br>Déc/Apprentissage</td><td>Compétence 1 : 1h15<br>Atteintes circonstancielles :<br>Intoxication, pendaison/strangulation, piqûres/morsures<br>Déc/Apprentissage</td><td></td></tr>
<tr><td>Compétences 1-2-5-6 : 1h00<br>2 mises en situations :<br>Accident électrique, affections liées à la chaleur<br>Application</td><td></td><td></td><td></td></tr>
<tr><td>7h00</td><td>7h00</td><td>7h00</td><td>7h00</td></tr>
</table>

**Au cours de la formation, l'organisation des mises en situation reste à l'appréciation des formateurs.*

**Le programme, les techniques pédagogiques, les durées peuvent être modifiées en fonction des recommandations du ministère de l'intérieur (ex nouvelles recommandations, COVID 19 etc.)**

## La formation ouverte à distance PSE2 en Blended

L'usage d'outils de formation ouvert accessible à distance peut permettre de minorer la durée de formation minimale de 7 heures. Sur présentation d'une attestation de suivi de formation, le participant pourra accéder à la partie présentielle. Les modalités de la formation seront identiques à celles de la formation initiale.

**Le chronogramme de la formation PSE 2(Blended)**

**Formation mixte distanciel/présentiel PSE 2**
**Partie distanciel**

| N° | Partie | Durée* | Modalité pédagogique | Objectif | Contenu théorique | Modalité d'évaluation** |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | Présentation | 10 min | Présentation | | Présentation de la formation organisation et évaluation, lien avec le présentiel | Aucune |
| 2 | Protection | 45 min | Test de positionnement<br>Apport de connaissance<br>Exercice | À l'issue de la séquence, l'apprenant sera capable d'analyser une situation particulière afin d'en déterminer les risques et mettre en œuvre les mesures de protection adaptées pour lui-même, la victime et les tiers. | • Accident de la route<br>• Monoxyde de carbone<br>• Incendie<br>• Substances dangereuses | Questionnaire ou étude de cas, 50 % de réussite (8 questions) |
| 3 | Atteintes circonstancielles | 2h30 | Test de positionnement<br>Apport de connaissance<br>Exercice | À l'issue de la séquence, l'apprenant sera capable d'analyser les atteintes circonstancielles observables lors des différents regards et mettre en œuvre les conduites à tenir adaptées. | Définition, causes, risques et conséquences, signes, principes de l'action de secours. | Questionnaire ou étude de cas, 50 % de réussite (8 questions) |
| 4 | Affections spécifiques | 1h30 | Test de positionnement<br>Apport de connaissance<br>Exercice | À l'issue de la séquence, l'apprenant sera capable d'analyser les affections spécifiques observables lors des différents regards et mettre en œuvre les conduites à tenir adaptées. | Définition, causes, risques et conséquences, signes, principes de l'action de secours. | Questionnaire ou étude de cas, 50 % de réussite (8 questions) |
| 5 | Souffrance et comportement inhabituel | 45 min | Test de positionnement<br>Apport de connaissance<br>Exercice | À l'issue de la séquence, l'apprenant sera capable d'analyser les manifestations de souffrance psychique et les comportements inhabituels observables lors des différents regards et adapter sa conduite à tenir en conséquence. | Les états de crise<br>Définition<br>Causes<br>Risques et conséquences<br>Signes et manifestations<br>Réactions « silencieuses »<br>Précisions<br>Autres réactions | Questionnaire ou étude de cas, 50 % de réussite (8 questions) |
| 6 | Traumatismes | 30 min | Test de positionnement<br>Apport de connaissance<br>Exercice | A l'issue de la séquence, les apprenants seront capables d'expliquer les principes généraux des traumatismes et en identifier les principaux mécanismes et risques. | Définition, causes, risques et conséquences, signes, principes de l'action de secours. | Questionnaire ou étude de cas, 50 % de réussite (8 questions) |

| | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 7 | Brancardage | 45 min | Test de positionnement<br>Apport de connaissance<br>Exercice | A l'issue de la séquence l'apprenant sera capable de connaitre les généralités du brancardage et des généralités sur un terrain plat, franchissement d'obstacle, passage étroit | Les généralités du brancardage<br>Le terrain plat<br>Franchissement d'obstacle<br>Passage étroit | Questionnaire ou étude de cas, 50 % de réussite (8 questions) |
| 8 | Conclusion | 5 min | Test de positionnement<br>Apport de connaissance<br>Exercice | | | Questionnaire ou étude de cas, 50 % de réussite (8 questions) |
| Durée totale | | 7h | | | | |

*La durée de la formation est définie dans un cadre théorique de référence. Elle est toutefois susceptible d'évoluer en fonction du rythme et des besoins d'apprentissage de chaque apprenant, pouvant être supérieure ou inférieure au volume horaire initialement prévu. Néanmoins, dans ce cadre théorique, le volume horaire est conforme aux exigences réglementaires en vigueur, fixées par l'arrêté à une durée de 7 heures.

La partie distancielle, de type asynchrone, est régulée via une plateforme numérique dédiée. Celle-ci permet un accès à l'ensemble de l'équipe pédagogique afin d'assurer le suivi de la progression des apprenants et de répondre à leurs questionnements tout au long du parcours. Le forum intégré constitue un outil central de régulation pédagogique : il favorise les apports de connaissances, les échanges entre pairs et soutient les processus de transfert cognitif nécessaires à l'ancrage des apprentissages.
La partie distancielle constitue une phase préparatoire au présentiel : elle permet l'acquisition et la consolidation des connaissances nécessaires afin d'optimiser le temps de formation en présentiel, principalement consacré à la mise en pratique, aux mises en situation et à l'évaluation des gestes techniques.

Un mentor est attribué à chaque apprenant. Il assure un suivi individualisé de l'évolution des compétences et met en œuvre un accompagnement pédagogique adapté lors des phases de formation à distance, garantissant ainsi un cadre sécurisant et soutenant l'engagement de l'apprenant.

** Les compétences sont évaluées à l'aide d'un questionnaire de validation des connaissances et, lorsque cela est pertinent, par une étude de cas contextualisée visant à vérifier la capacité de l'apprenant à analyser une situation et à mobiliser les principes de l'action de secours de manière adaptée
Un dispositif de rattrapage est prévu en distanciel. Celui-ci permet à l'apprenant de retravailler les contenus de formation et de repasser le questionnaire, favorisant ainsi la consolidation des apprentissages et l'atteinte des compétences attendues.
À l'issue de l'évaluation, une correction détaillée est mise à disposition de l'apprenant. Cette correction est accompagnée de justifications pédagogiques et de recommandations, lui permettant de comprendre ses erreurs, de faire le lien avec le cadre de référence de la formation et de renforcer le transfert des connaissances.

**Partie complémentaire en présentiel PSE 1.**

| J1 | J2 | J3 |
|---|---|---|
| 30 min<br>Accueil – présentation de l'organisme de formation, de la formation, des participants et du système d'évaluation | Compétence 2-3 : 1h15<br>Relevage | Compétences 1-2-3-4-5-6 : 1h30<br>2 mises en situation<br>Atteintes circonstancielles – affections spécifiques – traumatismes- divers |
| Cadre juridique : 30 min<br>- Réactivation de mémoire et apport de connaissances sur procédures particulières de l'autorité d'emploi | Les atteintes circonstancielle : 45 min | Compétence 2-3 : 1h30<br>Brancardage |
| Bilan des connaissances PSE1 : 2h00 | Compétences 1-2-3-4-5-6 : 2h00<br>3 mises en situation<br>Atteintes circonstancielles – affections spécifiques – traumatismes- divers | Compétences 1-2-3-4-5-6 : 3h45<br>Mises en situation<br>Atteintes circonstancielles – affections spécifiques - traumatismes |
| Compétence 2-3 : 2h00<br>Les Traumatismes | Compétence 2-3 : 2h15<br>Brancardage | Evaluation de la formation<br>15 min |
| Compétence 2-3 : 1h00<br>Relevage | Compétences 1-2-3-4-5-6 : 1h45<br>2/3 mises en situation<br>Atteintes circonstancielles – affections spécifiques - traumatismes | |
| Compétences 1-2-3-4-5-6 : 0h45<br>1 mise en situation - Traumatisme | | |

**Tableau de synthèse de la formation PSE 2 en distanciel d'une durée de 7 heures (asynchrone) et le présentiel d'une durée de 21 heures.**

| Partie distanciel | Partie présentiel |
|---|---|
| Présentation de la formation et de l'évaluation | Accueil et présentation de la formation et l'évaluation lien avec le distanciel |
| **Protection** | Cadre juridique |
| **Atteintes circonstancielles** | Bilan de connaissance PSE 1 |
| **Affections spécifiques** | **Les traumatismes** |
| **Souffrance et comportement inhabituel** | Relevages |
| **Traumatismes** | Mises en situations traumatismes |
| **Brancardage** | **Atteintes circonstanciels** |
| Conclusion | Relevage |
| | Mises en situations (atteintes circonstancielles, affections spécifiques, traumatismes) |
| | **Brancardage** |
| | Mises en situations (atteintes circonstancielles, affections spécifiques, traumatismes) |
| | Brancardage |
| | Mises en situation |
| | Evaluation de la formation |

**Parties complémentaires entre le distanciel et le présentiel**

**Partie uniquement en distanciel cependant un rappel est effectué en présentiel.**

**La formation continue**

L'obligation et la périodicité de formation continue (Arrêté du 15 juin 2024) relève de l'autorité d'emploi. Les contenus sont fixés par instruction ministérielle. La durée de la formation continue ne peut être inférieure à 6 heures.

**Termes et définitions**

Ces termes et définitions sont issus, pour certains, des normes françaises homologuées **AFNOR NF X 50-750 et FD X 50-751.**

| Termes | Définitions |
|---|---|
| **Activité** | Totalité ordonnée de diverses actions, mouvements ou processus. |
| **Activité pédagogique** | **Activité pédagogique**<br>Types d'occupations que peuvent avoir les apprenants et/ou le formateur. II existe trois types d'activités pédagogiques :<br>**- *Activité de découverte :*** l'apprenant découvre ce qu'il sait déjà ou ne sait pas.<br>**- *Activité d'apprentissage :*** le formateur ou un autre émetteur transmet des savoirs, l'apprenant apprend.<br>**- *Activité d'application :*** les apprenants appliquent ce qui vient de leur être démontré |
| **Apprenant** | Personne active et engagée dans un processus d'acquisition ou de perfectionnement de connaissances et de leur mise en œuvre. |
| **Apprentissage** | Technique d'enseignement constituant une des phases d'une séquence pédagogique.<br>L'apprentissage a pour finalité, pour l'apprenant, d'acquérir, d'approfondir des connaissances et de développer des aptitudes. |
| **Aptitude** | Capacité à réaliser certains types d'activités. |
| **Attestation de formation** | Document obligatoire à remettre aux apprenants à l'issue de toute formation quelle que soit sa durée. |
| **Autorité d'emploi** | Responsable d'un organisme œuvrant dans le domaine de la sécurité civile |
| **Capacité** | Ensemble d'aptitudes que l'individu met en œuvre dans différentes situations. Une combinaison de plusieurs capacités est souvent reconnue comme nécessaire pour qualifier et exercer une compétence.<br>Les capacités sont souvent exprimées en termes de savoirs et savoir-faire.<br>La capacité est un potentiel opérationnel qui n'est pas encore éprouvée en situation réelle. |
| **Certificat de compétences** | Document écrit délivré par une autorité d'emploi dispensatrice de l'action de formation, sous contrôle de l'état, reconnaissant au titulaire un niveau de compétences vérifié par une évaluation. |
| **Compétences** | Mise en œuvre de capacités qui permettent d'exercer convenablement une fonction, une activité ou un emploi. |
| **FOAD** | Technique pédagogique qui peut constituer une des phases d'une séquence pédagogique d'une formation présentielle. Réalisée en ligne, elle a pour objet de permettre aux apprenants d'acquérir un ou plusieurs nouveau(x) savoir(s). |
| **Formateur** | Personne exerçant une activité reconnue de formation qui comporte une part de face à face pédagogique et une part de préparation, de recherche et de formation personnelle au service du transfert des savoirs et du savoir-être. |
| **Matériel pédagogique** | Tout matériel utilisé dans le cadre d'une méthode pédagogique par le formateur. |
| **Mise en situation** | C'est une technique pédagogique qui constitue une des phases d'une séquence pédagogique. Elle permet aux apprenants de restituer leurs savoirs dans le cadre d'une situation d'accident ou de malaise. |
| **Pré requis** | Maîtrise des savoirs et savoir-faire nécessaires pour suivre valablement un module de formation ou une formation complète. |
| **Public** | Qualité et nombre des apprenants. (Minimum et maximum) |
| **Programme de** | Document décrivant les objectifs, contenus et modalités d'une formation. |

| | |
|---|---|
| **formation** | |
| **Responsable de formation** | Personne chargée de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation de l'action de formation. |
| **Savoirs** | Ensemble des connaissances théoriques et pratiques. |
| **Savoir être** | Capacité à s'adapter à des situations variées, à ajuster ses comportements et attitudes en fonction des caractéristiques de l'environnement, des enjeux, de la situation. |
| **Savoir faire** | Ensemble de connaissances qu'un individu est susceptible d'appliquer dans une situation donnée. |
| **Session de formation** | Période définie pour mener un ensemble d'apprentissage auprès d'un même public. |
| **Support pédagogique** | Moyen matériel utilisé dans le cadre d'une méthode pédagogique : diaporamas, référentiel national etc… |
| **Technique pédagogique** | Procédés, démarches à suivre qui permettent de mettre en œuvre les méthodes pédagogiques. Exemples : étude de cas, démonstration pratique etc…<br>La technique pédagogique répond à une activité pédagogique. |

## Les abréviations

| Abréviation | Signification |
|---|---|
| PSE | Premiers Secours en Equipe |
| FOAD | Formation Ouverte A Distance |
| MES | Mise En Situation |
| CC | Cas Concret |
| DGSCGC | Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises |
| AVC | Accident Vasculaire Cérébral |
| DEA | Défibrillateur Entièrement Automatique |
| DSA | Défibrillateur Semi-Automatique |
| DCJ | Démonstration Commentée Justifiée |
| DPD | Démonstration Pratique Dirigée |

## Liste du matériel minimum

| Partie secourisme | Partie pédagogique |
|---|---|
| Matériel PSE1 | Matériels de simulation : fausses prises, cutters, etc. (matériels neutralisés et/ou non dangereux) |
| Matériels d'immobilisation :<br><br>MID – pompe à dépression – brancard cuillère - Plan dur et immobilisateur de tête– attelle cervico thoracique – contention pelvienne – attelles (aluform/à dépression) – chaise portoir – Brancard – sangles – alèse portoir | Maquillage (aux normes) |
| | Documents apprenants : questionnaires, documents pédagogiques ...etc. |
| | Supports pédagogiques : planches, coupe de tête, diaporamas...etc. |
| | Conducteur de formation PSE<br>Recommandations PSE (DGSCGC) |
| | Dossier de formation (fiches de présence, attestations, grilles évaluation etc.) |

## Annexes

Les documents en annexes sont également téléchargeables sur le serveur fédéral.

1. Fiche de suivi individuel d'évaluation Premiers Secours de niveau 2
    - Evaluation des techniques et procédures PSE 2
    - Fiche de mise en situation et d'évaluation en PSE 2
    - Evaluation de la mise en œuvre des savoirs et des procédures PSE 2
    - Evaluation certificative PSE 2

2. Attestations, diplômes et questionnaire de satisfaction
    - Attestation de formation continue PSE 2
    - Notification d'évaluation défavorable
    - Attestation de fin de formation
    - Certificat de compétences PSE 2

# FICHE DE SUIVI INDIVIDUEL D'EVALUATION

PREMIERS SECOURS EN EQUIPE DE NIVEAU 2

| | |
|---|---|
| **Dates de formation :** | |
| **Lieu :** | |

| | |
|---|---|
| **Nom :** | **Prénom :** |
| **Date et lieu de naissance :** | |
| **Adresse :** | |
| **Tél. :** | |
| **Mail :** | |

| | |
|---|---|
| **Responsable pédagogique :** | |
| **Equipe pédagogique :** | |
| | |

| | | | |
|---|---|---|---|
| Nom : | Prénom : | Formation du | au |

**EVALUATION DES TECHNIQUES ET PROCEDURES PSE2**

| Évaluation de la technicité : | Validé* |
|---|---|
| **Traumatismes** | |
| Contention pelvienne | |
| Immobilisation d'un membre inférieur au moyen d'une attelle à traction | |
| Immobilisation générale sur un plan dur | |
| Immobilisation générale sur un matelas à dépression | |
| Pose de l'attelle cervico-thoracique | |
| Réalignement de membre | |

| Évaluation de la technicité : | Validé* |
|---|---|
| **Relevage et brancardage :** | |
| Aide à la marche | |
| Arrimage de la victime | |
| Brancardage à quatre secouristes | |
| Brancardage à trois secouristes | |
| Déplacement d'une victime à l'aide d'une chaise de transport | |
| Déplacement d'une victime non valide | |
| Installation d'une victime dans un vecteur de transport | |
| Relevage à l'aide d'un brancard cuillère | |
| Relevage à quatre secouristes | |
| Relevage à trois secouristes | |
| Relevage d'une victime en position particulière | |
| Transfert d'une victime à l'aide d'une alèse portoir | |

**Mettre une croix lorsque le participant a réalisé correctement la technique lors de l'apprentissage ou la mise en situation (cas concret).*

| Chaque technique a été réalisée correctement au moins 1 fois | OUI | NON |
|---|---|---|

**Observations :**

Secouristes Français Croix Blanche

"SERVIR"

# FICHE DE MISE EN SITUATION ET D'EVALUATION EN PSE 2

| | |
|---|---|
| Date : Heure : | **Nom du formateur :** |
| Participant 1<br>Compétences validées : 1. 2. 3. 4. 5. 6 * | Participant 3<br>Compétences validées : 1. 2. 3. 4. 5. 6 * |
| Participant 2<br>Compétences validées : 1. 2. 3. 4. 5. 6 * | Participant 4<br>Compétences validées : 1. 2. 3. 4. 5. 6 * |

| | **Thème de la mise en situation :** | **1** | **2** | **3** | 4 | Observations : |
|---|---|---|---|---|---|---|
| **5** | Assurer une protection immédiate et permanente, pour lui-même, la victime et les autres personnes des dangers environnants. | | | | | |
| | Signale son arrivée sur les lieux et réalise le premier regard<br>Identifie les situations à risques et met en œuvre les mesures de protection adaptées<br>Demande si nécessaire des moyens supplémentaires | | | | | |
| **6** | Réaliser un bilan et assurer sa transmission aux services de secours appropriés. | | | | | |
| | Réalise le 2ème regard – observe et recherche :<br>- La victime dans sa globalité<br>- La présence de menaces vitales<br>- La plainte principale de la victime<br>Réalise le 3ème regard – évalue :<br>- La fonction respiratoire<br>- La fonction circulatoire<br>- La fonction neurologique<br>Réalise le 4ème regard – interroge et examine :<br>- Interroge la victime et son entourage<br>- Examine<br>- Mesure les paramètres vitaux<br>- Réalise les scores ou échelles<br>Réalise la surveillance à partir du 2ème regard<br>Transmet tout ou partie du bilan au moment opportun | | | | | |
| **1** | Prendre en charge une personne présentant : une affection spécifique ou une aggravation de sa maladie, une atteinte circonstancielle, une souffrance psychique ou un comportement inhabituel. | | | | | |
| | Adopte une CAT conforme face à :<br>• Une affection spécifique<br>• Une aggravation de maladie<br>• Une atteinte liée aux circonstances<br>• Une souffrance psychique et/ou un comportement inhabituel<br>Réalise la (es) technique(s) conformément aux recommandations relatives PS<br>Si la victime présente une autre atteinte (Programme PSE 1) :<br>La CAT est conforme<br>Choisit la (es) technique(s) adaptée(s) et la (es) réalise(nt) de façon conforme<br>Surveille la victime | | | | | |
| **7** | Adapter son comportement à la situation ou à l'état de la victime | | | | | |
| | Adapte la CAT selon l'évolution de l'état de la victime lors de la surveillance<br>Communique de façon adaptée avec ses différents interlocuteurs<br>Etablit le contact<br>Prend en charge la victime<br>Prépare le relais<br>Evalue l'impact psychologique (victime/secouriste)<br>Met en place les techniques de stabilisation | | | | | |
| **2** | Assurer au sein d'une équipe : Une immobilisation totale ou partielle d'une victime d'un traumatisme du squelette - Le relevage ou le brancardage d'une victime en vue de son transport | | | | | |
| | Choisit la technique :<br>- D'immobilisation adaptée à la situation<br>- De relevage et/ou de brancardage adaptée à la situation et à l'état de la victime<br>Respecte les principes de la technique conformément aux recommandations PS<br>Donne ou respecte les ordres inhérents aux différentes techniques | | | | | |
| **3** | Coordonner les actions de secours conduites au sein d'une équipe | | | | | |
| | Positionne de façon pertinente les équipiers<br>Vérifie la conformité des gestes et des procédures | | | | | |
| **4** | Evoluer dans le cadre juridique et dans le respect des procédures définies par son autorité d'emploi | | | | | |
| | Utilise correctement les documents nécessaires et conformes de l'autorité d'emploi (fiches bilan, réflexes, main courante…)<br>Respecte les règles d'hygiène et le tri des déchets | | | | | |

**A** : Attitude adaptée prise en charge conforme de la victime mettant en jeu l'efficacité de la prise en charge de la victime **B** : Quelques difficultés ne mettant pas en jeu la prise en charge de la victime **C** : Désorganisation, imprécision **D** : Méconnaissance et inefficacité de la prise en charge de la victime **NE** : Non Évalué

**Entourer les compétences atteintes*

Appréciations :

Les évaluations formatives sont reportées sur la fiche d'évaluation de la mise en œuvre des savoirs et des procédures PSE 2, au moyen des valeurs suivantes :

**A** : attitude adaptée – prise en charge conforme de la victime,
**B** : quelques difficultés ne mettant pas en jeu la prise en charge de la victime,
**C** : désorganisation, imprécision mettant en jeu l'efficacité de la prise en charge de la victime,
**D** : méconnaissance et inefficacité de la prise en charge de la victime.
**NE** : non évalué

Lorsque les critères du cas concret sont en **A** ou en **B**, le formateur notera **OUI**
Lorsque les critères du cas concret sont en **C** ou en **D**, le formateur notera **NON**

**EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DES SAVOIRS ET DES PROCEDURES PSE 2**

| | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **4** | Evoluer dans le cadre juridique applicable dans son action de secours et dans le respect des procédures définies par son autorité d'emploi. * | Note du questionnaire : ……/…….<br><br>Plus de 50 % de bonnes réponses : OUI<br>Moins de 50 % de bonnes réponses : NON | | | | | | |
| | **Compétences de la formation PSE 2** | **Cas 1*** | **Cas 2*** | **Cas 3*** | **Cas 4*** | **Observations** | **Rattrapage*** | |
| **1** | Prendre en charge une personne présentant : une affection spécifique ou aggravation de sa maladie, une atteinte circonstancielle, une souffrance psychique ou un comportement inhabituel. | | | | | | | |
| **2** | Assurer au sein d'une équipe : une immobilisation totale ou partielle, d'une victime d'un traumatisme du squelette ;<br>Le relevage et le brancardage d'une victime, en vue de son transport. | | | | | | | |
| **3** | Coordonner les actions de secours conduites au sein d'une équipe. | | | | | | | |
| **5** | Assurer une protection immédiate et permanente, pour lui-même, la victime et les autres personnes des dangers environnants. | | | | | | | |
| **6** | Réaliser un bilan et assurer sa transmission aux services appropriés. | | | | | | | |
| **7** | Adapter son comportement à la situation ou à l'état de la victime. | | | | | | | |
| **<u>Évaluation de la mise en œuvre des savoirs et procédures PSE 2</u>** *(les compétences 1-2-4-5-7 sont validées au moins **une fois** par un **oui** et les compétences 3-6 sont validées au moins **deux fois** par un **oui**)*<br>**Une mise en situation porte obligatoirement sur le thème de l'arrêt cardiaque**<br>***mettre : oui ou non** | | | | | | | **OUI** | **NON** |

## EVALUATION CERTIFICATIVE PREMIERS SECOURS EN EQUIPE PSE 2

| **Avis final de certification de l'équipe pédagogique** | **Apte*** | **Inapte*** |
|---|---|---|

**Fais-le : ……/……/……** **À :**

**Nom et signature des formateurs :** **Nom et signature de l'apprenant :**

**Nom et signature du responsable pédagogique**

**ANNEXE 2 : Attestations et diplômes**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

"SERVIR"

Secouristes Français
Croix Blanche

# CERTIFICAT DE COMPÉTENCES DE SECOURISTE – PSE2

Bussy-Saint-Martin, le XX-XX-XXX

· Vu le code de la sécurité intérieure, notamment les articles R.726-1 et suivants ;
· Vu l'arrêté du 15 juin 2024 relatif à la filière opérationnelle de sécurité civile dans le domaine de la formation aux premiers secours ;
· • Vu l'arrêté du « date arrêté habilitation » portant habilitation de la Fédération des Secouristes Français Croix-Blanche pour les formations aux premiers secours ;
· Vu le procès-verbal de l'équipe pédagogique n° SFCB-PSE2-XXXX-XXXX, établi en date du XX-XX-XXXX ;

Le président, déclarant que

**Civilité -- Prénom NOM**
Né le XX-XX-XXXX à XXX (dpt)

remplit les conditions exigées pour l'obtention du certificat de compétences de secouriste, conformément aux dispositions de l'arrêté du 15 juin 2024 susvisé

Délivre à **Civilité -- Prénom NOM** le présent certificat de compétences.

Le Président fédéral
Prénom- NOM
Cachet

PSE2-FSFCB n°XXXX-XXXXXX

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

"SERVIR"

Secouristes Français
Croix Blanche

# ATTESTATION DE FORMATION CONTINUE
## **SECOURISTE – PSE2**
Programme XXXX

Bussy-Saint-Martin, le XX-XX-XXXX

· Vu le code de la sécurité intérieure, notamment les articles R.726-1 et suivants ;
· Vu l'arrêté du 21 décembre 2020 modifié portant organisation de la formation continue dans le domaine des premiers secours ;
· Vu l'arrêté du 15 juin 2024 relatif à la filière opérationnelle de sécurité civile dans le domaine de la formation aux premiers secours ;
· Vu l'arrêté du « date arrêté habilitation » portant habilitation de la Fédération des Secouristes Français Croix-Blanche pour les formations aux premiers secours
· Vu la circulaire du XX XX XXXX relative au programme de formation continue XXXX pour les unités d'enseignement des premiers secours ;
· Vu le procès-verbal de l'équipe pédagogique n° SFCB-FC-PSE2-XXXX-XXXX, établi en date du XX-XX-XXXX ;

Le président, déclarant que

**Civilité -- Prénom NOM**
Né le XX XX XX à XXXX (dept)
a suivi une session de formation continue relative à l'unité d'enseignement
**« premiers secours en équipe de niveau 2 » (PSE 2)**
**« premiers secours en équipe de niveau 1 » (PSE 1)**
qui s'est déroulée du XX-XX-XXXX au XX-XX-XXXX à XXXX.

Ses compétences de secouriste (PSE 2) et de secouriste (PSE 1) peuvent être exercées jusqu'à une prochaine formation continue ou au plus tard au 31 décembre inclus de l'année XXXX, sous l'égide d'un organisme habilité à la formation aux premiers secours conformément aux textes réglementaires en vigueur ou dans le cadre d'une activité professionnelle lorsque celles-ci sont exigées.

En foi de quoi, nous délivrons à l'intéressé la présente attestation pour servir et valoir ce que de droit.

Le Président fédéral

Prénom-NOM
Cachet

FC-PSE2-FSFCB n° XXXX-XXXXXX

# QUESTIONNAIRE DE SATISFACTION

Afin de déterminer l'efficacité de cette formation, merci de compléter l'évaluation suivante le plus sincèrement possible

Date de la formation :
Nom du formateur :
Nom du candidat :

| EVALUATION DU PROGRAMME |  |  |  |  |
|---|---|---|---|---|
| Respect du programme | | | | |
| Durée de la formation | | | | |
| Interactivité | | | | |
| Apports et connaissances | | | | |
| Vos commentaires : | | | | |

| EVALUATION DE L'EQUIPE D'ENCADREMENT |  |  |  |  |
|---|---|---|---|---|
| Pédagogie | | | | |
| Maitrise du sujet | | | | |
| Relations avec les participants | | | | |
| Temps d'échange | | | | |
| Vos commentaires : | | | | |

| EVALUATION DE LA LOGISTIQUE |  |  |  |  |
|---|---|---|---|---|
| Salles | | | | |
| Matériels et équipements | | | | |
| Accueil des participants | | | | |
| Repas – pauses | | | | |
| Vos commentaires : | | | | |

| QUALITE GLOBALE DE LA FORMATION |
|---|
| Les points forts de la formation ? |
| Les axes d'amélioration de la formation ? |
| Vos commentaires : |

## Termes et définitions

**Activité :**
Totalité ordonnée de diverses actions, mouvements ou processus.

**Activité pédagogique**
Types d'occupations que peuvent avoir les apprenants et/ou le formateur. Il existe trois types d'activités pédagogiques :
- ***Activité de découverte :*** l'apprenant découvre ce qu'il sait déjà ou ne sait pas.
- ***Activité d'apprentissage :*** le formateur ou un autre émetteur transmet des savoirs, l'apprenant apprend.
- ***Activité d'application :*** les apprenants appliquent ce qui vient de leur être démontré.

**Apprenant :** Personne active et engagée dans un processus d'acquisition ou de perfectionnement de connaissances et de leur mise en œuvre.

**Apprentissage :** Technique d'enseignement constituant une des phases d'une séquence pédagogique.
L'apprentissage a pour finalité, pour l'apprenant, d'acquérir, d'approfondir des connaissances et de développer des aptitudes.

**Aptitude :** Capacité naturelle ou acquise d'un apprenant à assimiler des connaissances et à développer des compétences. Elle reflète ses prédispositions à suivre efficacement une formation et à atteindre les objectifs fixés.

**Asynchrone :** Apprentissage décalé dans le temps, où les apprenants travaillent à leur rythme sur des contenus pédagogiques préenregistrés ou écrits (vidéos, modules e-learning, forums).

**Attestation de formation :** Document obligatoire à remettre aux apprenants à l'issue de toute formation quelle que soit sa durée.

**Autorité d'emploi :** Responsable d'un organisme œuvrant dans le domaine de la sécurité civile ou président d'une association agréée sécurité civile, ou son représentant.

**Blended Learning** : Approche mixte combinant des séances en présentiel (face-à-face avec un formateur) et des activités en ligne (distanciel), pour allier interactivité et autonomie.

**Capacité de l'apprenant :** Ensemble d'aptitudes que l'individu met en œuvre dans différentes situations. Une combinaison de plusieurs capacités est souvent reconnue comme nécessaire pour qualifier et exercer une compétence. Les capacités sont souvent exprimées en termes de savoirs et savoir-faire. La capacité est un potentiel opérationnel qui n'est pas encore éprouvée en situation réelle.

**Certificat de compétences :** Document écrit délivré par une autorité d'emploi dispensatrice de l'action de formation, sous contrôle de l'état, reconnaissant au titulaire un niveau de compétences vérifié par une évaluation.

**Compétence :** Capacité à mobiliser des connaissances, des savoir-faire et des comportements dans un contexte donné pour accomplir une tâche ou résoudre un problème.

**Conducteur de formation :** appelé aussi déroulé ou scénario pédagogique, fil conducteur, il est un outil structurant qui guide le déroulement d'une séance d'enseignement, définissant les objectifs, les compétences ciblées et les modalités d'apprentissage.
Il est utilisé par les formateurs pour organiser leur intervention d'une manière cohérente et efficace.

**Démonstration pratique :** Technique pédagogique qui peut constituer une phase d'une séquence pédagogique. Elle a pour objectif de permettre aux apprenants d'acquérir un ou plusieurs nouveau(x) savoir(s) et de faciliter leur compréhension.

**Déroulé pédagogique** : Document qui présente de manière chronologique et structurée l'enchaînement des activités, des contenus et des méthodes utilisées durant une session de formation, pour garantir la fluidité et l'efficacité de l'apprentissage.

**Digital Learning :** Ensemble des méthodes d'apprentissage s'appuyant sur les technologies numériques, incluant e-learning, Serious Games, classes virtuelles et plateformes collaboratives.

**Etude de cas :** Technique pédagogique qui peut constituer une phase d'une séquence pédagogique. Elle a pour objectif de mesurer le niveau de connaissance des apprenants face à une nouvelle situation donnée, afin de procurer au formateur une base de travail pour lancer l'acquisition des savoirs.

**Evaluation de la formation :** Action réalisée à l'aide de critères définis préalablement, l'atteinte des objectifs pédagogiques d'une action de formation. Cette évaluation est réalisée par l'ensemble des intervenants, formateur, autorité d'emploi. Cette évaluation est réalisée à la fin de la formation (dite à chaud) mais sera aussi réalisée ultérieurement (dite à froid).

**Evaluation formative :** Elle a pour objectif d'informer l'apprenant, puis le formateur, du niveau d'atteinte des objectifs fixés. Elle permet de vérifier, à l'occasion d'exercice d'application, l'atteinte de l'objectif spécifique, et par conséquent le niveau de progression de l'apprenant vers l'objectif général de la formation en lien avec les compétences.

**Exposé directif :** Technique pédagogique permettant de transmettre des informations en un temps déterminé.

**Exposé participatif ou interactif :** Technique pédagogique qui constitue une phase d'apprentissage dans une séquence pédagogique. Cela permet aux apprenants d'acquérir un ou plusieurs savoir(s).

**Face à face pédagogique :** Situation de formation où un formateur et des apprenants interagissent directement, en présentiel ou en distanciel synchrone, favorisant l'échange, l'accompagnement personnalisé et la transmission des connaissances en temps réel.

**Formateur :** Personne chargée de transmettre des connaissances, des savoir-faire et des compétences à des apprenants, en s'appuyant sur des méthodes pédagogiques adaptées pour faciliter leur montée en compétences et l'atteinte des objectifs de formation. C'est une personne exerçant une activité reconnue.

**FOAD :** Formation Ouverte À Distance, un dispositif d'apprentissage flexible où les apprenants accèdent aux contenus et activités pédagogiques à distance, souvent via internet, à leur propre rythme ou selon des plages horaires définies.

**Formateur de formateurs :** Personne qualifiée chargée de former des formateurs, en leur transmettant les méthodes pédagogiques et techniques nécessaires pour enseigner efficacement. Il assure que les futurs formateurs maîtrisent les protocoles de sécurité, les gestes de secours et les exigences pédagogiques propres à la formation des intervenants en sécurité civile.

**Formation continue :** Activité ayant pour objectif de permettre le maintien des acquis, l'actualisation et le perfectionnement des connaissances et l'acquisition de nouveaux savoirs, savoir-faire, des citoyens acteurs de sécurité civile.

**Formation initiale :** Ensemble des connaissances acquises en tant qu'apprenant, avant de pouvoir exercer une activité ou tenir un emploi, dans le cadre d'un référentiel national de sécurité civile.

**Ludopédagogie** : Méthode d'apprentissage qui utilise le jeu comme outil pédagogique, pour rendre l'acquisition des connaissances plus engageante, interactive et motivante tout en facilitant la compréhension des concepts.

**Méthode pédagogique :** Ensemble de démarches formalisées et appliquées, selon les principes définis pour que le formé acquière un ensemble de savoir, savoir-faire, conforme aux objectifs pédagogiques.

**Matériel pédagogique :** Tout matériel utilisé dans le cadre d'une méthode pédagogique par le formateur.

**Mise en situation :** Technique pédagogique qui permet aux apprenants de restituer leurs savoirs dans le cadre d'une situation d'accident ou de malaise, ou dans le cadre d'une activité de formation.

**Moyens pédagogiques :** Ensemble des outils, méthodes et ressources mis à disposition par le formateur pour faciliter l'apprentissage des apprenants. Cela inclut les supports de cours (diaporama, fiches…), les matériels pratiques (mannequins, simulateurs…), les outils numériques (plateforme en ligne, vidéos) et les méthodes d'animations (étude de cas, exposé…).

**Objectif de formation (général) :** Résultat attendu à l'issue d'une action de formation. Il décrit ce que l'apprenant doit être capable de réaliser en termes de savoirs (connaissances), savoir-faire (compétences techniques) et savoir-être (comportement) une fois la formation terminée.
**Objectif pédagogique** : Objectifs précis et mesurables qui définissent ce que l'apprenant doit savoir, comprendre et être capable de faire à l'issue d'une séquence d'apprentissage. Ils sont souvent plus détaillés que les objectifs généraux et intermédiaires.

**Objectif de séquence** : Détaille très précisément un aspect particulier de l'objectif pédagogique, visant une compétence ou une connaissance bien déterminée que l'apprenant doit acquérir à court terme.

**Organisation de la formation** : Structure et planification des différentes étapes de la formation, incluant la répartition des contenus, la durée des sessions, les modalités d'évaluation et les méthodes pédagogiques à utiliser pour optimiser l'apprentissage des apprenants.

**Outils pédagogiques** : Ressources et supports utilisés pour faciliter l'apprentissage, tels que des supports écrits, des vidéos, des questionnaires, des simulations, des exercices pratiques ou des plateformes d'apprentissage en ligne.

**Pédagogie active** : Approche pédagogique qui place l'apprenant au centre du processus d'apprentissage, en favorisant la participation active à travers des activités pratiques, des projets, des jeux de rôle et des résolutions de problèmes.

**Prérequis :** Maîtrise des savoirs et savoir-faire nécessaires pour suivre valablement un module de formation ou une formation complète.

**Présentiel** : Mode de formation où les apprenants et le(s) formateur(s) se rencontrent en face à face, généralement dans une salle de formation, pour des échanges directs, des discussions et des activités pratiques.

**Programme de formation** : Document détaillant l'ensemble des contenus, objectifs et modalités d'une formation. Il définit les compétences à acquérir, les méthodes pédagogiques employées, et la durée du parcours.

**Public cible :** Groupe précis de personnes visées par une formation, un produit ou un service, défini en fonction de du besoin, des attentes, du niveau ou des caractéristiques spécifiques.

**Responsable de formation** : Personne en charge de la gestion, de la coordination et de l'organisation d'un programme de formation. Elle veille à la qualité pédagogique, la logistique, le suivi des apprenants et l'évaluation des formations.

**Savoir** : Ensemble des connaissances théoriques acquises par l'apprentissage et l'expérience, qui peuvent être appliquées dans un contexte donné.

**Savoir-être** : Ensemble des attitudes, comportements et compétences humaines à associer avec les connaissances (savoir) et les capacités techniques (savoir-faire) pour une pleine efficacité professionnelle.

**Savoir-faire :** Ensemble des compétences pratiques et techniques qu'une personne est capable de mettre en œuvre pour accomplir une tâche ou résoudre un problème dans un domaine spécifique. Il s'agit de la capacité à appliquer des connaissances théoriques dans un contexte concret.

**Scénario pédagogique** (conducteur de formation) : Plan détaillé de l'action de formation, décrivant, à chaque phase les étapes pédagogiques à suivre, les méthodes, les outils utilisés et les objectifs à atteindre.

**Séquence pédagogique** : Unité d'apprentissage, souvent d'une durée déterminée, comportant un ou plusieurs objectifs pédagogiques à atteindre et une série d'activités ou d'exercices pour y parvenir.

**Support pédagogique** : Matériels, ressources ou outils utilisés pour transmettre les savoirs et faciliter l'apprentissage. Cela inclut des documents écrits, des vidéos, des présentations, des questionnaires, etc…

**Session de formation** : Période spécifique pendant laquelle un groupe d'apprenants suit une formation. Elle peut durer plusieurs heures ou jours et comprend des activités d'apprentissage variées.

**Synchrone** : Apprentissage en temps réel où formateur(s) et apprenants interagissent simultanément (visioconférences, webinars, classes virtuelles).

**Technique pédagogique** : Méthode ou approche utilisée par le(s) formateur(s) pour faciliter l'apprentissage (exemples : l'étude de cas, les jeux de rôle, la démonstration, ou le brainstorming…).